

# Audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations essentielles : processus de paiement Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs

## L'essentiel en bref

---

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé un audit de suivi de la mise en œuvre des recommandations auprès du fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et du fonds de gestion des déchets radioactifs (STENFO). Dans son rapport de 2021, il a émis trois recommandations relatives à la surveillance de la désaffectation des centrales nucléaires.<sup>1</sup>

Le CDF a examiné la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées dans son rapport et constate qu'elles peuvent être clôturées.

### **La collaboration entre le STENFO et l'IFSN pour le processus de paiement des fonds est définie et mise en œuvre**

STENFO est notamment chargé de verser aux exploitants les ressources de fonds pour la désaffectation et la gestion des déchets en fonction des projets et selon des directives définies. Les règles en la matière sont fixées de manière contraignante dans les directives « processus de paiement ». Les paiements sont aussi liés à l'avancement des projets. Son évaluation requiert des connaissances approfondies et techniques. L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) dispose de ces connaissances. En raison de son activité générale de surveillance, elle est également impliquée dans le suivi des projets. La collaboration des deux institutions dans le processus de paiement fait partie intégrante des directives.

Le processus a été appliqué pour la première fois avec la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg. En vue d'une amélioration continue, l'expérience ainsi acquise doit être intégrée régulièrement dans le processus de paiement et dans les directives. Les directives ont été appliquées au cours des 18 derniers mois et ont déjà été adaptées à deux reprises sur la base de l'expérience acquise.

**Texte original en allemand**

---

<sup>1</sup> « Audit de la surveillance de la désaffectation des centrales nucléaires » (n° d'audit 20018), disponible sur le site Internet du CDF.